

Image not found or type unknown



Rachat de part après concubinage

Par **lalex_old**, le **22/09/2007 à 09:39**

J'ai acheté une maison en indivision avec mon concubin il y a deux ans et demi; aujourd'hui, nous nous séparons et il souhaite garder la maison, que doit-il me rembourser pour le rachat de ma part?

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 17:25**

Vous l'avez payé 50/50?

Par **lalex_old**, le **22/09/2007 à 17:45**

Nous l'avons déclaré 50/50 mais nous navons pas mis le même apport ni les mêmes mensualités (il a mis plus que moi). J'aimerais récupérer mon apport ainsi que les mensualités que j'ai versées (il est d'accord) mais y'a-t-il une loi qui oblige à rembourser une certaine somme et si oui comment la calcule t-on? Je vous remercie de la rapidité avec laquelle vous traitez ma question.

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 18:03**

Bonjour.
A vrai dire, vous pouvez un peu vous arrangez comme vous voulez.
Ceci étant dit, vous avez droit à 50% de la valeur actuelle de la maison, telle que fixée par un expert.